

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LES DÉLAIS SURVENUS DANS LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 10 janvier dernier, au moment où les contrôleurs de la circulation aérienne de l'aéroport international de Toronto ont emménagé dans un nouveau bâtiment, ils se sont trouvés nez-à-nez avec des appareils complètement nouveaux. Depuis lors, à cause de la nouveauté des systèmes, le public voyageur a dû subir des délais interminables. Le ministre peut-il confirmer que les difficultés ne proviennent pas du système conjoint en route et terminal, mais plutôt du système de contrôle intégré des communications et du système d'affichage des données opérationnelles, surtout le système de communication puisqu'en l'absence d'un système d'appoint, les contrôleurs n'ont d'autre choix que de ralentir la circulation.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question du député résume assez bien les informations qu'on m'a transmises sur ces difficultés: celles-ci résultent de deux facteurs différents. La question de mon collègue est très juste.

M. Ellis: Madame le Président, tant mieux si ma question est juste, mais n'est-il pas vrai qu'en dépit de tout ce matériel radar perfectionné, il n'existe pas de système de confirmation des communications et le ministre va-t-il entreprendre de corriger la situation?

M. Pepin: Madame le Président, j'ignore la réponse à cette question. Le système de contrôle conjoint en route et terminal a fait l'objet de certaines critiques dernièrement, notamment de la part du président de la CATCA. Est-ce que cela répond à la question du député? Le système fait l'objet d'une controverse et on connaît bien les vues du député au sujet du président de la CATCA. Cependant, d'autres affirment que le système JET est parfaitement au point. Entre autres avantages, on peut constamment l'améliorer, mais je ne suis pas absolument certain que ce soit la réponse que voudrait le député. Nous pourrions peut-être avoir une petite conversation plus tard, tous les deux, pour qu'il puisse m'éclairer sur le sens de sa prochaine question.

* * *

● (1200)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FULTON—LES PROPOS DE M. MUNRO (HAMILTON-EST)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une chose qui s'est passée pendant la période des questions. Je vois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) n'est pas à la Chambre en ce moment. Je vous demanderai donc, Votre Honneur, de ne faire connaître votre décision à ce sujet que lorsque le ministre et moi-même serons tous deux présents. Je

Privilège—M. Fulton

vais néanmoins exposer ma question de privilège très brièvement pour que Votre Honneur sache de quoi il s'agit.

Mme le Président: J'ai été avisée de l'intention du député de soulever la question de privilège. S'il voulait bien attendre le retour du ministre à la Chambre pour la présenter, je crois qu'il me serait beaucoup plus facile de trancher. Cependant, s'il y tient absolument, il peut la présenter maintenant. Je l'écoute.

M. Fulton: Madame le Président, il importe, je crois, que je fasse dès maintenant mention, au moins brièvement, de la question de privilège dans le compte rendu. Il s'agit d'une déclaration que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite hier.

M. Kempling: Voilà le ministre.

M. Fulton: Cette déclaration sur Amax figure à la page 6452 du Hansard. La voici:

... un groupe d'experts a été chargé d'étudier la question, ce dont nous avons informé le chef de la tribu Nishga, monsieur Gosnell.

C'est une question extrêmement importante. Il m'est arrivé à de nombreuses reprises à la Chambre d'interroger à ce propos le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc).

J'ai pris la peine de vérifier et j'ai constaté qu'il n'existait pas de groupe d'experts et que M. James Gosnell, président et chef du conseil de la tribu Nishga n'avait reçu aucune information à ce sujet. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien saura certainement nous donner des éclaircissements sur cette affaire. Je crois qu'on a induit la Chambre en erreur par inadvertance et je voudrais qu'on tire cette affaire au clair. En fait, ce qu'ont demandé les Nishga, ce qu'ont demandé des députés à de nombreuses reprises, ce qu'ont demandé de nombreuses personnalités ecclésiastiques et de nombreux groupes de notre pays, c'est qu'on organise une enquête publique.

La presse a donc été grossièrement induite en erreur par cette déclaration qui a été faite hier et qui figure dans le Hansard. Sans doute le ministre, qui sûrement à son insu induit la Chambre en erreur, voudra-t-il rétablir les faits.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je sais gré au député de ses observations. Je ne cherchais certes pas à induire la Chambre en erreur. Avant d'apporter des précisions, je devrai aller aux renseignements. Je m'engage à apporter ces précisions dès lundi.

On m'avait donné à entendre que l'équipe scientifique avait été constituée, ce que je devrai vérifier. Peut-être est-elle seulement sur le point d'être constituée, ce qui diffère quelque peu de ce qu'on m'a donné à entendre hier. Je m'engage à le vérifier. J'avais l'impression qu'on avait instruit M. Gosnell de l'existence et du caractère de cette équipe scientifique. Voilà ce que j'entends vérifier, de façon à apporter si possible des précisions dès lundi.